

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 038-213804255-20260322-D26_03_03CM-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. M. Philippe GENTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : dix neuf mars deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/
BILLET/RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/BERGER/VIALLET/ULL/ROUCAUTE/PICARD/
HAMMADI/BAGLI/FERNANDEZ/VINGERDER/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/
HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI/TASOURIT

POUVOIRS : MM GROUTSCH A CORRADINI/JOYET A CHERVEL

N° 26/03/03

Objet : Election des adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-10,

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, conformément l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Candidat déclaré : Liste conduite par Louis CORRADINI composée de la façon suivante :
CORRADINI Louis, ABMESELELEME Sylvie, CHERVEL Jean-Luc, CHOUCHANE Aïda, FABBRI
Lucien, BILLET Valérie, RULLIERE Claude, STARZYNSKI Sandrine.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

A obtenu :

- Liste conduite par Louis CORRADINI : 29 voix

Les candidats figurant sur la liste conduite par Louis CORRADINI ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints et immédiatement installés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 22 mars 2026

Le Maire,
Philippe GENTY



Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 24/03/2026
Et de la notification ou publication du 24/03/2026